

Recyparcs

& Points d'Apport Volontaire



Sud-Hainaut



BIENVENUE.....	3
HORAIRE ET LOCALISATION.....	4-5
INFORMATIONS PRATIQUES ET RÈGLEMENT.....	6-12
ENCODAGE DES POINTS D'APPORT DE DÉCHETS.....	8
ASBESTE CIMENT.....	13
BOIS.....	14
BOUCHONS DE LIÈGE.....	15
DÉCHETS ALIMENTAIRES.....	16-17
GROS ÉLECTROMÉNAGERS (DEEE*).....	18
PETITS ÉLECTROMÉNAGERS (DEEE*).....	19
ÉCRANS, TUBES LUMINEUX ET AMPOULES (DEEE*).....	20
DÉCHETS SPÉCIAUX DES MÉNAGES (DSM).....	21
ENCOMBRANTS.....	22-23
FRIGOLITE.....	24
HUILES ET GRAISSES.....	25
INERTES.....	26-27
MATELAS.....	28
MÉTAUX.....	29
PAPIERS ET CARTONS.....	30
PILES.....	31
PLASTIQUES RIGIDES.....	32
PLÂTRE.....	33
PMC (EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTALLIQUES OU CARTONS À BOISSONS).....	34-35
PNEUS USAGÉS.....	36
TEXTILES.....	37
VÉGÉTAUX.....	38-39
VERRES D'EMBALLAGE.....	39
VERRE PLAT.....	40
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV).....	42
BOÎTES À RÉCUP'.....	43

*DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

BIENVENUE DANS NOS RECYPARCS !

Ce guide pratique vous accompagne dans vos initiatives de tri. Il contient toutes les informations concernant l'accès aux recyparcs et aux points d'apport volontaire ainsi que les matières acceptées et refusées, et le recyclage de chacune d'entre elles.

Dans chaque recyparc, des préposés sont présents pour vous accueillir, vous informer et vous guider dans votre tri. Ils ont également pour mission de veiller à la sécurité de tous sur les recyparcs.

Les règles de tri peuvent évoluer au cours du temps. Si vous avez un doute ou une question, adressez-vous directement à un préposé.



Nos équipes sont là pour vous aider et vous conseiller. Nous vous demandons de respecter leurs consignes. Merci d'avance !

Scannez le QR-code vers la campagne « Faut-il vraiment en arriver là ? »



4 RECYPARCS DANS LE SUD-HAINAUT



HORAIRES D'OUVERTURE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	Fermé	12h30 à 18h
MARDI	9h à 12h	12h30 à 18h
MERCREDI	9h à 12h	12h30 à 18h
JEUDI	9h à 12h	12h30 à 18h
VENDREDI	9h à 12h	12h30 à 18h
SAMEDI	8h à 12h	12h30 à 17h
DIMANCHE	Fermé	

1	Thuin	Drève des Alliés, 122A 6530 Thuin	Tél. 074/59.14.19
2	Sivry-Rance	Rue Martinsart 6470 Sivry-Rance	Tél. 060/21.97.56
3	Chimay	Rue Grand Prix des Frontières, 1 6460 Chimay	Tél. 060/21.54.40
4	Momignies	Zone Plantis des Aisements 6590 Momignies	Tél. 060/51.17.38

Retrouvez les adresses des
recyparcs sur www.ipalle.be

À SAVOIR

Merci de vous présenter
au plus tard 15 min avant la
fermeture du recyparc.

ACCÈS AUX RECYPARCS

• L'accès gratuit aux recyparcs est réservé exclusivement aux particuliers domiciliés dans les communes affiliées à l'Intercommunale IPALLE.

• Une carte d'accès pour l'ensemble des recyparcs de la zone IPALLE est obligatoire. Elle est délivrée gratuitement à chaque ménage qui en fait la demande. Sans cette carte, l'accès au recyparc ne sera pas autorisé.

• **En cas de perte ou de vol de votre carte, adressez-vous au préposé ou à IPALLE Sud-Hainaut au 071/59.12.02.**

• Pour l'accès des ASBL ou toutes autres situations particulières, veuillez prendre contact avec le siège administratif d'IPALLE ou télécharger les documents sur www.ipalle.be.

À SAVOIR

Afin d'éviter un temps de déchargement trop long, les déchets doivent être pré-triés suivant les différentes catégories autorisées avant votre arrivée au recyparc. Les chargements non triés peuvent être refusés, en particulier les jours de grande affluence.



Présentez votre carte d'accès obligatoirement à chacun de vos passages.

• L'accès aux recyparcs est interdit aux véhicules d'un poids total supérieur à 3,5 tonnes.

• Le préposé du recyparc pourra refuser tout déchargement en fonction de l'état de remplissage des conteneurs et des quantités déjà déposées par le particulier.

• Il vous est demandé d'arrêter le moteur de votre véhicule lors du déchargement de vos déchets.

• Les enfants doivent rester sous étroite surveillance de leur(s) parent(s)/ responsable(s) afin de garantir leur sécurité.

• Les animaux doivent rester dans le véhicule.

• Les préposés sont à votre service pour vous aider dans votre tri et veiller au respect du règlement d'utilisation du recyparc.

TRI

Chaque déchet doit être déversé dans le conteneur approprié et/ou désigné comme tel par les préposés.

DÉPÔT GRATUIT LIMITÉ DE DÉCHETS



Pourquoi un « quota » ?

• Les déchets suivants sont soumis à des **quotas** par année civile : inertes, bois, asbestes, encombrants incinérables ou non et végétaux.

• Pour les quantités supplémentaires, il est possible d'acheter des points additionnels.

• Tous ces déchets sont donc enregistrés sur la carte d'accès.

L'accès aux recyparcs est établi sur base de la production normale de quantités de déchets par ménage.

Seules les PME et les ménages produisant plus de déchets payent le coût supplémentaire de gestion de leurs déchets. C'est-à-dire acheter des points supplémentaires pour pouvoir déposer certains types de déchets soumis à quota au recyparc.

Ces plus gros producteurs de déchets amenés à « acheter des quotas supplémentaires » ne représentent que moins de 5 % des citoyens fréquentant les recyparcs. Les quotas instaurés par IPALLE sont donc suffisants pour plus de 95 % des ménages.

PAIEMENT

Tout paiement s'effectue exclusivement par carte bancaire (sacs compost, sacs asbeste-ciment, 2^e carte d'accès, bâche, cotisation hors zone, point supplémentaire, etc.).



ENCODAGE DES POINTS D'APPORT DE DÉCHETS

	Sac de 0 à 100 litres	0,1
	Sac réutilisable de 100 à 300 litres	0,3
	Coffre d'un véhicule utilitaire et bigbag	1
	Remorque simple essieu jusqu'au bord	1,5
	Remorque double essieu jusqu'au bord	2
	Remorque simple essieu avec rehausse jusqu'au bord	2
	Remorque double essieu avec rehausse jusqu'au bord	3

HORS GABARIT (SI LE DÉPÔT EST POSSIBLE) → ÉVALUATION PAR LES AGENTS

RÉCUPÉRATION INTERDITE DES DÉCHETS

Il est strictement interdit de récupérer tout matériau, objet ou déchet qui se trouve dans l'enceinte du recyparc.

LIMITATION DE VITESSE

La vitesse de circulation sur les recyparcs est limitée à 5 km/h.

ATTENTION

Les Boîtes à Récup' (plus d'infos p.43) présentes sur les recyparcs sont destinées uniquement aux dépôts d'objets réutilisables, pas à leur reprise. Ces dons sont repris par la Ressourcerie du Sud-Hainaut.

Roulez lentement mais sûrement !



ACCÈS DES REMORQUES

- Afin d'éviter tout risque de pertes de chargement sur les voiries publiques, il est vivement conseillé de bâcher les remorques.
- Les animaux doivent rester dans le véhicule.
- Il est défendu de déverser le contenu de la remorque par basculement.

SAVOIR-VIVRE

- Il est demandé aux utilisateurs de bien vouloir nettoyer leur(s) emplacement(s) après avoir déposé leur(s) déchet(s).
- Soyez corrects et courtois envers le personnel du recyparc et les autres utilisateurs.
- Il est strictement interdit de descendre dans les conteneurs.
- Restez vigilant aux autres usagers lors de vos déplacements sur le recyparc et stationnez votre véhicule de façon à ne pas gêner la circulation.
- **Attention aux risques de chute lorsque vous déversez des matières dans les conteneurs.**
- Soyez attentif à ce qu'aucun préposé ne soit occupé à ranger le conteneur avant d'y déverser vos matières.
- Veillez à ne pas laisser les enfants sans surveillance rapprochée.
- Prêtez une attention particulière lors des manœuvres des camions sur le site.

INTERDICTION DE FUMER SUR LE RECYPARC

Pour éviter tout risque d'incendie, il est strictement interdit de fumer dans les recyparcs.

PILES ET BATTERIES UN DANGER À ÉVITER!

Jouets, télécommandes, cigarettes électroniques... les objets contenant des piles et des batteries sont nombreux et ceux-ci causent de plus en plus d'accidents et d'incendies dans les centres de tri.

Celles-ci doivent être déposées dans le conteneur adéquat (voir page « piles et batteries »).

Si les piles et batteries ne s'enlèvent pas, l'objet en question doit être déposé dans les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE – voir pages « Déchets d'équipements électriques et électroniques »).



ATTENTION

N'oubliez jamais d'enlever les piles et batteries avant de jeter les objets au recyparc !





UNE QUESTION ? UN DOUTE ?

Renseignez-vous auprès des préposés de recyparc ou contactez IPALLE Sud-Hainaut au **071/59.12.02** ou via info.sud.hainaut@ipalle.be.

Retrouvez le règlement complet via www.ipalle.be/utilisation-des-recyparcs/ ou en scannant le QR-code



DÉCHETS ACCEPTÉS

Les déchets contenant de l'asbeste ciment tels que des bouts de tuyaux, des morceaux d'ardoise, des plaques ondulées, etc.

Destination

Les sacs sont acheminés dans un centre d'enfouissement technique agréé de classe 2.

À SAVOIR

Ces déchets sont collectés dans des conteneurs spécifiques équipés d'une bâche fermée double paroi ouverte uniquement lors des dépôts. Chaque ménage peut déposer jusqu'à 2 points par an, soit l'équivalent d'une remorque double-essieu remplie jusqu'au bord.



CONSEILS

- Évitez de casser ou de disquer les plaques qui pourraient provoquer des poussières nuisibles pour votre santé.
- Lorsque vous manipulez ces déchets, portez un masque, des gants et lavez-vous soigneusement les mains après la manipulation.
- Adressez-vous aux préposés du recyparc pour le stockage.



DÉCHETS ACCEPTÉS

Uniquement les matériaux constitués d'au moins 95 % de bois

- Palettes en mauvais état
- Meubles et armoires sans vitre
- Chaises sans tissu
- Lattes à pannes, chevrons
- Bois de charpente en général
- Bûches, troncs et souches dont le diamètre est inférieur à 30 cm
- Panneaux en contre-plaqué
- Meubles en rotin
- Fonds de meubles et panneaux cartonnés
- Parquets stratifiés



DÉCHETS REFUSÉS

- Bois d'élagage
 - ▶ Végétaux
- Sapins de Noël
 - ▶ Végétaux
- Bois traités au carbonyle (brun ou vert) ou produits dérivés du goudron
 - ▶ Encombrants non-incinérables
- Châssis avec vitres
 - ▶ Verre plat



Filière de recyclage

Les bois de qualité supérieure seront broyés pour être recyclés en panneaux et meubles. Les bois de qualité moindre serviront de combustible en industrie.

L'ASTUCE

Vous avez des meubles / objets en bois encore en bon état ? Ou des matériaux en bois (parquet, planches,...) encore utilisables ?

Les ressourceries partenaires les reprennent pour leur donner une seconde vie ! Renseignez-vous auprès des associations de votre région.

zéro déchet

DÉCHETS ACCEPTÉS

Bouchons de bouteille de vin, de cidre, de champagne



Filière de recyclage

Les bouchons sont broyés et utilisés comme isolant en bioconstruction à l'état de granules ou de plaques.

DÉCHETS REFUSÉS

- Bouchons synthétiques (apparence brillante glacée)
 - ▶ PMC
- Muselets de champagne en métal
 - ▶ PMC

Géniale l'isolation en bouchons de liège !



DÉCHETS ALIMENTAIRES



Savez-vous que les déchets alimentaires sont interdits dans le sac poubelle depuis le 1^{er} janvier 2024 ? Mais alors que faire avec ces déchets ?

1 LE COMPOST

Composter : c'est la meilleure solution, la plus écologique et économique ! Vous pouvez composter à domicile ou participer à un compostage collectif. Vous pouvez acquérir un système à composter à tarif préférentiel en ligne et le récupérer ensuite sur le recyparc de votre choix. Plus d'infos sur www.ipalle.be/le-compostage/.



DÉCHETS ACCEPTÉS

(En quantité normale d'un ménage)

- Restes de fruits et légumes (y compris les parties ligneuses, les fruits secs et les noyaux)
- Coquilles d'œufs
- Déchets de cuisine, restes d'aliments (crus et cuits, mais froids) en éliminant les liquides en excès
- Riz, pain, biscuits, pâtes et féculents
- Aliments avariés sans emballages
- Marcs de café, filtres de thé et d'autres boissons à infusion
- Essuie-tout, serviettes en papier usagées ou souillées de résidus d'aliments
- Mouchoirs en papier usagés
- Litières biodégradables de petits animaux domestiques

2 LE RECYPARC

Déposer vos déchets alimentaires au recyparc, dans les conteneurs adaptés.

3 LES PAV

Utiliser les points d'apport volontaire pour déchets alimentaires. Leur accès est gratuit et disponible 7 jours sur 7, de 6h à 22h ! (voir page « points d'apport volontaire »)

DÉCHETS REFUSÉS

- Liquides, pièces de viandes, poissons, crustacés, os en quantité importante, papier huilé, plastifié ou avec aluminium, mégots de cigarette, poudre ou restes de produits de nettoyage non dangereux (voir page Déchets spéciaux des ménages), langes, cendres, déjections canines, litières minérales, sacs d'aspirateur et leur contenu, vaisselle et ustensiles compostables ou biodégradables

► Sac-poubelle

- Emballages plastiques compostables ou non : pots de yaourt, sachets de mozzarella, paquets de charcuterie

► PMC

- Huile

► Dépôt au recyparc (voir p.25 « Huiles et graisses »)

- Produits chimiques

► DSM

- Déchets végétaux (tontes, feuilles, déchets d'élagage)

► Végétaux

Filière de recyclage



Les matières récupérées rejoindront une unité de biométhanisation (production d'électricité et de gaz).

À SAVOIR

Déversez vos déchets alimentaires en vrac ou dans un sac vendu par IPALLE dans les recyparcs et dans certains commerces. Découvrez la liste des lieux de vente via www.ipalle.be/pav-et-bulles-a-verre/. **Aucun autre sac n'est admis dans le cadre de cette collecte (sauf les sacs à pain et fruits/légumes en papier).**



Scannez pour plus d'infos !



L'ASTUCE

La première étape pour mieux gérer vos déchets alimentaires est d'en produire moins. Saviez-vous que 15 à 20 kg d'aliments sont jetés à la poubelle par personne chaque année ? Cela représente 200 € jetés à la poubelle par ménage !

Découvrez nos astuces pour éviter le gaspillage alimentaire sur : www.ipalle.be/zero-dechet.



GROS ÉLECTROMÉNAGERS

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

PETITS ÉLECTROMÉNAGERS

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Appareils de climatisation
- Lave-vaisselles
- Cuisinières
- Séchoirs
- Machines à laver
- Panneaux photovoltaïques



ATTENTION

Ces appareils doivent être déposés vides et sans leur emballage d'origine.



L'ASTUCE

Avant de jeter vos équipements électriques ou électroniques, pensez à faire jouer vos garanties pour les réparer ! N'hésitez pas non plus à contacter les Repairs cafés de votre région.

Plus d'info sur www.repairtogether.be.



DÉCHETS ACCEPTÉS

- Matériel de jardin (tondeuses électriques, tailles-haie...)
- Outils électriques
- Grille-pains
- Friteuses (sans graisse ou huile)
- Imprimantes
- Radios
- Téléphones portables
- Rasoirs électriques
- Hottes
- Micro-ondes
- Détecteurs de fumée
- Lampes de poche et les appareils d'éclairage, lampes torches, feux de vélos, lampes frontales
- Appareils fonctionnant sur piles
- Câbles / chargeurs / prises pour smartphone/ tablettes



Filière de recyclage

Les éléments nocifs tels que piles, contacteurs... sont enlevés manuellement avant le traitement mécanique et le broyage des appareils. Après un passage par différents bains, les matières plastiques, les ferreux et non ferreux (le cuivre et les métaux précieux) sont récupérés puis valorisés comme matières premières.

Pour plus d'informations :
www.recupel.be



ÉCRANS, TUBES LUMINEUX ET AMPOULES

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

DÉCHETS SPÉCIAUX DES MÉNAGES (DSM)

ÉCRANS

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Écrans d'ordinateurs
- Téléviseurs
- Moniteurs
- Ordinateurs portables
- Tablettes...



Filière de recyclage

(voir page 18)

Recupel 



TUBES LUMINEUX ET AMPOULES

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Tubes d'éclairage
- Néons
- Ampoules économiques
- Ampoules LED
- Ampoules halogènes
- Ampoules à incandescence...



Filière de recyclage

Ils sont traités de manière à séparer les verres de différentes qualités, les divers types de poudres fluorescentes et le métal provenant des ampoules. La poudre fluorescente et le verre broyé de meilleure qualité sont réutilisés pour la production de nouvelles lampes.

Pour plus d'informations : www.recupel.be

Recupel 



DÉCHETS ACCEPTÉS

Seuls les déchets des ménages sont acceptés dans des contenants de maximum 20 l ou 20 kg.

Bon à savoir : si votre contenant a un bouchon de sécurité, il va dans les déchets spéciaux des ménages !

- Batteries
- Radiographies
- Aérosols (non alimentaires et non cosmétiques)
- Encres
- Colles
- Peintures
- Soude caustique
- White-spirit
- Vernis
- Solvants
- Engrais
- Résines
- Désherbants
- Produits phytos
- Produits chimiques
- Extincteurs
- Seringues conditionnées dans une bouteille en verre fermée
- Bonbonnes de gaz à usage unique
- Bouteilles de gaz hilarant ou protoxyde d'azote
- Sels adoucisseurs d'eau

L'ASTUCE

Il existe des solutions zéro déchet pour diminuer sa quantité de déchets spéciaux des ménages.

Découvrez toutes les infos dans nos brochures « Zéro déchet dangereux » et « Le jardin zéro déchet » sur www.ipalle.be/doc.



ATTENTION



Compte tenu de la dangerosité de certains déchets, nous vous demandons de vous adresser au préposé du recyparc avant de les déposer.

DÉCHETS REFUSÉS

- Médicaments
 - ▶ Pharmacies
 - Déchets spéciaux des professionnels
 - ▶ Centres privés agréés
 - Acide picrique (usage en pharmacie) et tout produit explosif
 - ▶ NE PAS DÉPLACER LE PRODUIT ET CONTACTER LES SERVICES DE POLICE
 - Bonbonnes de gaz rechargeables
 - ▶ Distributeur.
- Plus d'infos sur www.febupro.be/fr/boutaille-vide/
- Aérosols alimentaires et cosmétiques
 - ▶ PMC

Filière de recyclage

Les différents composants des déchets sont séparés, nettoyés et, selon leur nature, recyclés ou valorisés énergétiquement.



Les encombrants sont séparés en deux flux distincts qui suivront deux filières de traitement différentes : incinérables et non-incinérables.

DÉCHETS ACCEPTÉS



Encombrants incinérables

- Sommers
- Balatums et lins
- Tapis plains
- Fauteuils
- Divans
- Mobiliers usagés
- Miroirs



Encombrants non-incinérables

- Laine de roche
- Laine de verre
- Torchis
- Roofing
- Ytong



TROP VOLUMINEUX?

Les encombrants sont les déchets volumineux non recyclables (et donc non soumis à une collecte sélective) ne rentrant pas dans un sac-poubelle de 60 litres.



DÉCHETS REFUSÉS

- Papiers peints & détapissés
 - ▶ Sac-poubelle
- Petits jouets, balles de tennis, ballons
 - ▶ Sac-poubelle
- Déchets ménagers
 - ▶ Sac-poubelle
- Bonbonnes de gaz
 - ▶ Si elles sont à usage unique, elles peuvent être déposées dans les déchets spéciaux des ménages. Si elles sont rechargeables, vous devez les ramener chez un repreneur agréé. Plus d'infos sur www.febupro.be/fr/bouteille-vide/
- Bouteilles de protoxyde d'azote
 - ▶ DSM
- Piles et batteries
 - ▶ PENSEZ TOUJOURS À SÉPARER LES PILES ET BATTERIES DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES/JEUX ET AUTRES. Celles-ci doivent être déposées dans le conteneur adéquat (voir page « piles et batteries »).

À SAVOIR

Des Boîtes à Récup' sont disponibles sur certains recyparcs. Déposez-y votre mobilier, objets déco, objets de puériculture et même matériaux ... en bon état pour leur donner une seconde vie ! Retrouvez la liste des recyparcs disposant d'une Boîte à Récup' sur www.ipalle.be/reemploi/.



L'ASTUCE

Vos biens ne vous plaisent plus ? Avez-vous pensé à l'upcycling ? Les réseaux sociaux regorgent de tutos pour donner une nouvelle jeunesse, un nouveau style à la plupart de vos objets !



Destination

Les déchets encombrants incinérables ne sont pas recyclables. Ils sont valorisés au centre de Thumaide en produisant de l'énergie. Les déchets encombrants non-incinérables, ni recyclables, ni incinérables. Ils sont donc acheminés en centre d'enfouissement technique. De nouvelles filières de recyclage sont constamment recherchées pour ce type de déchets.

DÉCHETS ACCEPTÉS

Blocs de polystyrène expansé propres, blancs et secs, provenant essentiellement des emballages électroménagers et des plaques d'isolation.



À SAVOIR

La frigo doit être cassée en morceaux avant d'être déposée dans les sacs prévus à cet effet.



DÉCHETS REFUSÉS

- Les chips de polystyrène
 - ▶ PMC
- Les barquettes alimentaires en frigo
 - ▶ PMC

Filière de recyclage



La frigo est broyée en billes très fines qui sont ensuite mélangées à de la vermiculite et des adjuvants pour en faire du mortier isolant.

On peut bâtir de nouvelles maisons avec !



Les huiles de moteurs et les huiles et graisses de fritures sont à remettre au préposé qui se chargera lui-même d'effectuer la vidange des récipients (de 5 litres maximum) dans le conteneur ou le fût adéquat. Évitez de remplir vos contenants à ras bord.



DÉCHETS ACCEPTÉS

Huiles de moteurs :

pour plus d'informations, rendez-vous sur www.valorlub.be

VALORLUB

Huiles et graisses de fritures :

pour plus d'informations, rendez-vous sur www.valorfrit.be

Valorfrit

Filière de recyclage



Les huiles de moteurs sont recyclées en huiles de seconde catégorie qui sont généralement utilisées pour les engins agricoles et en combustibles de substitution.

Les huiles et les graisses de fritures sont recyclées en biocarburants.

ATTENTION

Ne mélangez pas vos huiles !
Rapportez-les au recyparc séparément.
La loi ne vous permet pas de jeter vos huiles à l'égout ou à l'évier : dégâts importants pour l'environnement !



DÉCHETS ACCEPTÉS

Les déchets inertes sont les déchets de maçonnerie tels que briquillons, déchets de béton, faïences, carrelages, pierres, marbres, tuiles, etc.

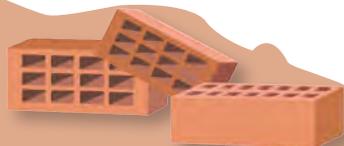
À l'exclusion des déchets métalliques, plastiques, organiques ou en verre.

- Briques, les briquillons
- Mélanges de gravats avec maximum 5% de terre
- Blocs de béton, le béton
- Carrelages et faïences
- Tuiles
- Terre cuite, la céramique, la faïence
- Vieux éviers, WC (débarassés des plastiques ou de toute autre matière non inerte)

Filière de recyclage



Les briques et briquillons sont traités dans un centre de recyclage. Après broyage, concassage et calibrage, ils sont réutilisés comme matériaux de construction pour la sous-fondation de routes, de parkings ou de trottoirs.



DÉCHETS REFUSÉS

- Tarmac
 - ▶ Opérateur agréé
- Miroirs
 - ▶ Encombrants
- Vitres
 - ▶ Verre plat
- Litières d'animaux minérales
 - ▶ Sac-poubelle
- Cendres
 - ▶ Sac-poubelle
- Asbeste ciment (plaques ondulées, etc.)
 - ▶ Asbeste ciment
- Blocs de plâtre
 - ▶ Plâtre
- Béton cellulaire type « Ytong »
 - ▶ Encombrants non-incinérables
- Câbles électriques
 - ▶ Métaux

À SAVOIR

POUR DES VOLUMES IMPORTANTS, VOUS POUVEZ ÉGALEMENT

- Vous adresser à la société **RECYHOC** - Rue du Canon, 65 à Vaulx (069/44.69.60).
- Vous adresser à d'autres sociétés spécialisées en traitement des déchets.

L'ASTUCE

Certains « déchets » peuvent être valorisés d'une certaine façon, comme les cendres par exemple qui peuvent être utilisées comme fertilisant de sols ou comme produits d'entretien ! Plus d'infos dans nos brochures sur www.ipalle.be/documentation-zero-dechet.



Scannez le QR-code pour découvrir la brochure !



ATTENTION!

Il est désormais interdit de déposer de grandes quantités de terre, comme une remorque pleine, dans les recyparcs. Cette décision s'inscrit dans une démarche de protection de l'environnement et de respect des réglementations en vigueur. La gestion des terres excavées doit respecter des règles de traçabilité strictes. L'objectif est d'assurer que les terres déplacées ne polluent pas d'autres sites et qu'elles soient valorisées de manière durable. Plus d'info sur www.walterre.be. Des terres à évacuer ? Rendez-vous sur www.utiliterre.be.



utiliTERRE.be

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Les matelas
- Les surmatelas



DÉCHETS REFUSÉS

- Matelas mouillés, matelas brûlés, matelas présentant des signes visibles de moisissure/pourriture, matelas excessivement sales ou souillés, matelas détériorés (ressorts apparents...), sommiers et boxsprings (pièces de cadre de lit, supports de matelas, édredons, coussins)
 - ▶ Encombrants
- Pièces de cadre de lit en bois
 - ▶ Bois

Filière de recyclage



Les matelas usagés sont repris par **VALUMAT** qui les démantèle et donne une seconde vie aux matériaux qui les composent (sidérurgie, sièges de voiture, panneaux isolants, etc).

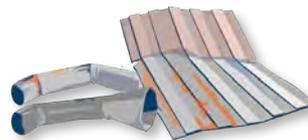
Pour plus d'informations :
www.valumat.be



Même les
matelas ont une
seconde vie !

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Armoires métalliques
- Câbles électriques
- Sommiers métalliques
- Tiges en métal
- Tuyaux de cuivre et de plomb
- Tondeuses sans essence et sans huile



Filière de recyclage



Les métaux recyclés servent notamment à la production de nouveaux emballages, d'appareils ménagers, de pièces automobiles...

DÉCHETS REFUSÉS

- Bonbonnes de gaz
 - ▶ Si elles sont à usage unique, elles peuvent être déposées dans les déchets spéciaux des ménages au recyclage. Si elles sont rechargeables, elles sont à déposer chez un repreneur agréé. Plus d'infos sur www.febupro.be/fr/bouteille-vide/
- Batteries
 - ▶ DSM
- Aérosols de produits à caractère dangereux ou toxique
 - ▶ DSM
- Aérosols alimentaires et cosmétiques
 - ▶ PMC
- Pots de peinture
 - ▶ DSM
- Frigos, machines à laver, etc.
 - ▶ Déchets électriques et électroniques (DEEE)

L'ASTUCE

En partenariat avec des associations locales, une collecte de vélos est organisée dans l'ensemble des recyclages : renseignez-vous auprès du préposé. Vos vélos en bon état sont collectés toute l'année séparément afin de leur donner une seconde vie.

Plus d'infos sur le site des ressourceries partenaires.



DÉCHETS ACCEPTÉS

LES CARTONS DOIVENT ÊTRE VIDÉS, ÉCRASÉS ET APLATIS AVANT D'ÊTRE DÉPOSÉS DANS LE CONTENEUR.
N'oubliez pas d'enlever le film plastique des journaux, revues et dépliants.

- Papiers, revues, journaux, livres, cahiers
- Cartons propres et aplatis
- Sacs en papier
- Emballages cadeau en papier

DÉCHETS REFUSÉS

- Papiers souillés
 - ▶ Sac-poubelle
- Cartons à pizza souillés
 - ▶ Sac-poubelle
- Papiers peints et détachés
 - ▶ Sac-poubelle
- Mouchoirs en papier et les serviettes en papier
 - ▶ Déchets alimentaires
- Papiers alimentaires (boucherie, fromagerie...)
 - ▶ Sac-poubelle
- Sacs de ciment vides
 - ▶ Sac-poubelle
- Nappes
 - ▶ Sac-poubelle



ATTENTION

Les cartons non pliés peuvent provoquer des accidents lors du tassement par nos préposés. Pensez à leur sécurité, videz vos cartons avant de les jeter dans le conteneur !

Filière de recyclage

Les papiers et cartons sont transportés dans un centre de tri.

En fonction de leur qualité, ils sont ensuite expédiés vers différents papetiers ou recycleurs qui les utiliseront pour la fabrication de papiers journaux, revues, papiers recyclés, boîtes et sacs en carton, papier toilette, essuie-tout, etc.

L'ASTUCE

Vous ne souhaitez plus recevoir de toutes-boîtes et/ou de presse gratuite ? Un autocollant « **Stop pub** », c'est **40 kg de déchets en moins** par an par ménage ! Pour s'en procurer gratuitement, rendez-vous dans votre recyparc ou dans un bureau de poste. Autre astuce pour diminuer sa quantité de papiers/cartons : éviter le jetable et préférer les nappes, serviettes, emballages, ... réutilisables !



DÉCHETS ACCEPTÉS

- Piles alcalines et salines
- Piles boutons
- Piles rechargeables
- Batteries de vélos électriques

ATTENTION

Retirez toujours les piles des objets électriques et électroniques que vous déposez au recyparc !

Filière de recyclage

Les piles collectées font l'objet d'un traitement adapté à leur composition chimique :

Les piles boutons : recyclage du mercure et des matériaux ferreux.

Les piles rechargeables au nickel-cadmium : recyclage du cadmium et du nickel.

Les piles salines, alcalines et autres : recyclage des matériaux ferreux, du zinc et du manganèse, valorisation de la fraction dite « légère » (papiers, plastiques).

Les accumulateurs au plomb sont traités en vue d'en recycler le plomb.

Pour plus d'informations :

www.bebat.be



Trier ses piles et batteries = moins de risques d'incendies !



bebat

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Caisses
- Seaux
- Mobilier de jardin
- Mannes
- Balconnières
- Boîtiers de cassettes audio et vidéo
- Gourdes en plastique
- Boîtes de conservation en plastique
- Cintres en plastique avec crochet métallique
- Cassettes sans bande magnétique



L'ASTUCE

Il existe plusieurs façons de valoriser certains objets en plastique rigide : via les ressourceries, ou même en les déposant dans les Boîtes à Récup' sur nos recyparcs !
Plus d'infos : www.ipalle.be/reemploi/.



DÉCHETS REFUSÉS

- Tuyaux
 - ▶ Encombrants
- PVC
 - ▶ Encombrants
- Boutelles et flacons en plastique
 - ▶ PMC
- Jouets
 - ▶ Adressez-vous au préposé du recyparc
- Cassettes avec bande magnétique
 - ▶ Sac-poubelle
- Bidons en plastique de moins de 8 litres
 - ▶ PMC
- Bidons en plastique avec pictos de dangerosité
 - ▶ Déchets spéciaux des ménages

Filière de recyclage



Ils sont broyés, lavés et séparés en fonction de la qualité de la matière. Ces plastiques sont ensuite transformés en différents objets tels que : tuyaux, palettes, mobilier de jardin, compostières, etc.

DÉCHETS ACCEPTÉS

Le tri est opéré sur certains recyparcs :
renseignez-vous auprès du préposé du recyparc.

- Plaques de gyproc
- Blocs de plâtre
- Contenu des sacs de plâtre



DÉCHETS REFUSÉS

- Déchets contenant de l'amiante
 - ▶ Asbeste-ciment
- Briques, le béton, la faïence...
 - ▶ Inertes
- Restes de chantiers en mélange
- Blocs Ytong (béton cellulaire)
 - ▶ Encombrants non-incinérables

Filière de recyclage



Les déchets de plâtre sont valorisés en différentes matières (plâtres, ciment...).

DÉCHETS ACCEPTÉS

Emballages en plastique, métalliques ou les cartons à boissons.

DÉCHETS REFUSÉS

- Rubans adhésifs
 - ▶ Sac-poubelle
- Sacs réutilisables et cabas
 - ▶ Sac-poubelle
- Pots en terre cuite
 - ▶ Inertes
- Plaquettes de médicaments
 - ▶ Sac-poubelle
- Papier aluminium (venant d'un rouleau)
 - ▶ Sac-poubelle
- Plastiques rigides (boîtes de conservation, gourdes, ...)
 - ▶ Plastiques rigides
- Pochons (compotines, jus, aliments pour chats (sachets fraîcheur)...)
 - ▶ Sac-poubelle
- Emballages ayant contenu des substances toxiques ou corrosives
 - ▶ DSM
- Bonbonnes de gaz et bouteilles de protoxyde d'azote
 - ▶ Si elles sont à usage unique, elles peuvent être déposées dans les déchets spéciaux des ménages au recyclage. Si elles sont rechargeables, elles sont à déposer chez un repreneur agréé. Plus d'infos sur www.febupro.be/fr/bouteille-vide/
- Film plastique de plus d'1m²
 - ▶ Encombrants

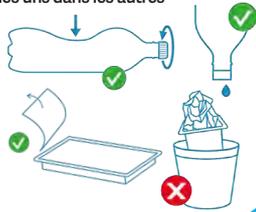
SE POSER LES BONNES QUESTIONS

- Est-ce un emballage ?
- Est-ce à usage unique ?
- Est-ce en plastique, en métal ou un carton à boisson ?

Si vous répondez « OUI » à toutes ces questions alors il va dans les PMC !

POUR BIEN RECYCLER LES PMC

- Les récipients doivent être vidés de leur contenu et aplatis horizontalement
- Enlevez le film plastique des barquettes et jetez-le séparément
- Découpez les grands films plastiques avant de les jeter
- N'emboîtez pas les emballages les uns dans les autres



À SAVOIR

Si vous jetez vos PMC au recyclage, nous vous demandons de vider le contenu du sac dans le conteneur PMC et de le jeter séparément.

Une question sur le tri des PMC ?
Rendez-vous sur le site : www.trionsmieux.be.



L'ASTUCE

Réduire sa production de déchets d'emballage, c'est possible !

Vous pouvez par exemple utiliser des sacs et bouteilles réutilisables et acheter vos aliments directement en vrac. Une autre idée est d'utiliser des cosmétiques solides (savon, shampoing, nettoyant visage, dentifrice). Sans emballage (ou presque), ils ont en plus une durée de vie 2 à 6 fois plus longue qu'un produit « classique » !

Bref, plein d'astuces existent pour adopter un mode de vie zéro déchet ! Découvrez nos brochures et conseils sur www.ipalle.be/zero-dechet.

Filière de recyclage



Les emballages en plastique sont recyclés pour produire de nouveaux objets en plastique (sacs-poubelles, bacs à fleurs, tuyaux...) ou en textile (tapis, carpettes, pulls...).

On utilise l'aluminium recyclé pour la production de nouveaux emballages, mais aussi dans le transport ou le bâtiment. L'acier recyclé se retrouve dans tous les nouveaux objets en acier : boîtes de conserve, pièces de voitures, appareils ménagers... Quant aux cartons à boissons, les différentes matières qui les composent, à savoir l'aluminium, le plastique polyéthylène et le carton, sont séparées.

L'aluminium et le plastique sont valorisés en cimenterie et le carton est utilisé pour la fabrication de carton d'emballage, papier essuie-tout, boîtes à œufs, sacs en papier...



Fostplus  VAL'UP 



PNEUS USAGÉS

ATTENTION

Le maximum autorisé est de 12 pneus/année civile/ménage.



DÉCHETS ACCEPTÉS

Pneus des voitures, 4X4, motos, caravanes... avec ou sans jante.

DÉCHETS REFUSÉS

- Pneus agricoles et des professionnels (tracteur, camion...)
- ▶ Collecteur agréé



Filière de recyclage



Certains pneus usés sont rechapés pour être remis sur le marché et réutilisés. D'autres pneus sont recyclés par transformation en granulats ou en poudre ou sont valorisés comme combustibles en cimenterie.

Pour plus d'informations : www.recytyre.be



TEXTILES

ATTENTION

Uniquement en bon état et propre !



DÉCHETS ACCEPTÉS

- Vêtements tels que pantalons, chemises, anoraks, t-shirts, sous-vêtements...
- Linge de maison : uniquement les rideaux, essuies, mouchoirs, nappes, et draps de lit
- Sacs à main et les ceintures
- Chaussures et baskets, liées par paire

DÉCHETS REFUSÉS

- Les textiles abîmés, souillés
- ▶ Sac-poubelle
- Les oreillers
- ▶ Sac-poubelle

Filière de recyclage



Seconde main ou chiffons.



L'ASTUCE

Recoudre, réparer, créer... Il y a plein de possibilités de réutiliser des vieux textiles au lieu de les jeter ! Découvrez des astuces dans notre fiche « Ma garde-robe zéro déchet » de notre kit pratique sur www.ipalle.be/documentation-zero-dechet.





DÉCHETS ACCEPTÉS

- Tontes de pelouses
- Tailles de haies...
- Branchages de moins de Ø12 cm
- Feuilles mortes et les fleurs fanées
- Sapins de Noël débarrassés de leurs décorations
- Fleurs coupées



L'ASTUCE

Mon jardin, c'est le pied !

20% des déchets collectés sur les recyparcs sont des déchets verts ! Pour diminuer cette quantité, découvrez des conseils via la campagne « Mon jardin c'est le pied » www.ipalle.be/mon-jardin-cest-le-pied.

DÉCHETS REFUSÉS

- Branchages de plus de Ø12 cm
 - ▶ Bois
- Déchets organiques de cuisine (épluchures, restes de repas...)
 - ▶ Compostage à domicile ou déchets organiques de cuisine
- Fruits, légumes et leurs fanes
 - ▶ Compostage à domicile ou déchets organiques de cuisine
- Bois pourris, planches, poteaux, tuteurs
 - ▶ Bois ou encombrants
- Piquets métalliques et métaux
 - ▶ Métaux
- Pierres et les piquets en béton
 - ▶ Inertes
- Paille
 - ▶ Compostage à domicile ou sac-poubelle



Filière de recyclage

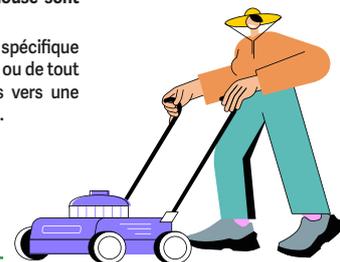
Les végétaux sont compostés dans des centres agréés, via un système d'aération forcée. Le compost est ensuite commercialisé aux particuliers et aux agriculteurs.

Ce « Composal » produit par IPALLE est en vente dans tous les recyparcs en sacs de 50 litres et en vrac dans certains d'entre-eux. Plus d'infos via www.ipalle.be.

TONTES DE PELOUSE ET TAILLES DE HAIES

Du printemps à l'automne, les tontes de pelouse sont collectées dans un conteneur spécifique.

Les tontes déposées dans ce conteneur spécifique doivent être exemptes de feuilles, de branches ou de tout autre déchet. Elles sont ensuite acheminées vers une unité de biométhanisation pour être valorisées.



ATTENTION!

Focus sur les plantes invasives !

Ces plantes nécessitent un traitement particulier. Berce du Caucase, Renouées asiatiques et autres espèces exotiques envahissantes constituent une réelle menace pour la biodiversité et peuvent occasionner des nouvelles nuisances pour la santé publique. Attention à leur manipulation, elles peuvent-être toxiques ! Pour savoir où et comment les évacuer :

www.ipalle.be/focus-sur-les-plantes-invasives/

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Bouteilles en verre
- Bocaux en verre

Le verre est collecté :

- Via les bulles blanches pour le verre incolore
- Via les bulles vertes pour le verre coloré

À SAVOIR

Les récipients doivent être entièrement vides. Pas de couvercles ni de bouchons (► PMC).

Filière de recyclage

Après enlèvement des impuretés, le verre est brisé en éclats de quelques centimètres. Grâce à des séparateurs magnétiques, les métaux sont retirés.

Le verre est ensuite fondu dans des fours pour être recyclé en nouvelles bouteilles ou en nouveaux bocaux en verre.

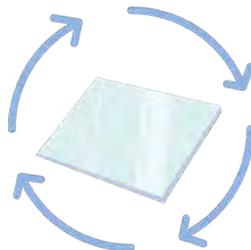
DÉCHETS REFUSÉS

- Faïence, le grès, la porcelaine, la céramique, les récipients et pots en terre cuite
 - Inertes
- Plaques vitrocéramiques
 - Déchets électriques
- Vitres
 - Verre plat
- Miroirs
 - Encombrants
- Ampoules et tubes néons
 - Déchets électriques
- Verres à boisson
 - Encombrants (car dangereux dans le sac-poubelle !)



DÉCHETS ACCEPTÉS

- Vitres
- Châssis avec vitres
- Aquariums
- Portes vitrées
- Simple et le double vitrage



DÉCHETS REFUSÉS

- Miroirs
 - Encombrants
- Pyrex
 - Encombrants
- Vases
 - Encombrants
- Ampoules et néons
 - Déchets électriques
- Bouteilles et bocaux
 - Bulles à verre
- Verres à boisson
 - Encombrants

Filière de recyclage

Recyclé dans la fabrication de nouvelles applications du verre plat telles que les vitres, etc.

C'est une boucle !
Le verre récupéré en crée du nouveau.



CONNAISSEZ-VOUS LES PAV ?

Ces conteneurs enterrés, sont appelés « Points d'Apport Volontaire » et sont disponibles dans plusieurs communes de Wallonie picarde et du Sud-Hainaut. Ils sont destinés à recevoir les déchets ménagers résiduels, les verres d'emballage et les déchets alimentaires.

Hormis pour les déchets résiduels, l'accès aux PAV est gratuit !



COMMENT Y ACCÉDER ?

- Si vous n'avez pas encore de carte IPALLE, rendez-vous au recyparc de votre commune, le préposé vous délivrera gratuitement la carte d'accès aux recyparc et aux points d'apport volontaire.

- Si vous avez une ancienne carte IPALLE (carte bleue), échangez-la au recyparc contre une nouvelle qui vous permettra d'accéder aux points d'apport volontaire.



LES AVANTAGES

- Accès aisé 7j/7, de 6h à 22h
- Proches des usagers et régulièrement nettoyés
- Meilleure intégration dans le paysage
- Pas de nuisance olfactive
- À 75 % de remplissage, le vidangeur est automatiquement contacté

Retrouvez toutes les infos et adresses des points d'apport volontaire sur www.ipalle.be/pav-et-bulles-a-verre/



Des « Boîtes à récup' » sont installées dans nos recyparc. Ces boîtes, dédiées spécialement à la collecte d'objets réutilisables, sont accessibles durant les horaires d'ouverture.

La liste des déchets acceptés et refusés est mise à jour régulièrement. Les préposés du recyparc sont bien entendu à votre disposition afin de vous aider. Ces biens sont ensuite revendus dans les magasins de la Ressourcerie du Sud-Hainaut.

Pour connaître la liste des recyparc disposant d'une Boîte à Récup' et en savoir plus sur les différentes solutions de réemploi rendez-vous sur www.ipalle.be/reemploi/





www.ipalle.be

Siège social

Intercommunale de gestion de l'environnement
Chemin de l'Eau Vive 1 – 7503 Froyennes
Tél : 069/84.59.88 – info@ipalle.be

Siège d'exploitation du Sud-Hainaut

Rue 't Serstevens, 28 - 6530 Thuin
Tél : 071/59.12.02 – info.sud.hainaut@ipalle.be

Éditeur responsable : Laurent Dupont - Chemin de l'Eau Vive 1, 7503 Froyennes
Création/impression : www.dictioncommunication.com

